Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LIBERTE COULEURS

3 Rue de la Volga
35200 RENNES

SIREN 422 726 612

Isabelle Gauducheau

Commissaire aux comptes

139, rue de Fougères
35700 RENNES

Tél. : 06 63 85 47 23

Sommaire

Rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 **3**

Comptes annuels au 31 décembre 2025 **7**

Bilan 7
Compte de résultat 9
Annexe 11

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées **21**

Isabelle GAUDUCHEAU

ASSOCIATION LIBERTE COULEURS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIBERTE COULEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Isabelle GAUDUCHEAU

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06. Ce règlement s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Isabelle GAUDUCHEAU

Rennes, le 2 juin 2026
Le commissaire aux comptes

Isabelle GAUDUCHEAU
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale Ouest-Atlantique



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	25 708	24 893	815	2 568	1 753-	68.27-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	25 723	24 893	830	2 583	1 753-	67.87-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 902		74 902	110 924	36 022-	32.47-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	94 712		94 712	54 451	40 261	73.94
	Charges constatées d'avance (2)	393		393	183	210	114.45
	Valeurs mobilières de placement	10 467		10 467	10 194	273	2.68
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	529 867		529 867	476 807	53 061	11.13
	Total III	710 342		710 342	652 559	57 783	8.85
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	736 064	24 893	711 171	655 142	56 030	8.55

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	9 870	9 870		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	108 660	108 660		
	Autres				
	Report à nouveau	189 613	127 059	62 554	49.23
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	49 085	62 554	13 469-	21.53-
	Situation nette (sous total)	357 228	308 143	49 085	15.93
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	357 228	308 143	49 085	15.93
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	125 972	131 947	5 975-	4.53-
	Total III	125 972	131 947	5 975-	4.53-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	79 354	72 689	6 665	9.17
	Total IV	79 354	72 689	6 665	9.17
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 441	8 994	5 447	60.56
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	105 896	97 348	8 548	8.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 280	11 020	7 740-	70.24-
	Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
	Total V	148 617	142 363	6 255	4.39
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	711 171	655 142	56 030	8.55
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	123 617	117 363		
	(2) Dont emprunts participatifs				

Isabelle GAUDUCHEAU

EN PHASE E C

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	10	10		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	218 802	268 357	49 555-	18.47-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	597 852	513 152	84 700	16.51
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	1 804		1 804	
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	131 947	107 266	24 681	23.01
Autres produits		207	207-	100.00-
Total I	950 414	888 992	61 423	6.91
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	102 086	94 626	7 460	7.88
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	29 402	23 181	6 221	26.83
Salaires et traitements	500 326	449 669	50 657	11.27
Cotisations sociales	142 313	124 085	18 229	14.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 753	1 905	152-	7.98-
Dotations aux provisions	6 665	8 916	2 251-	25.25-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	125 972	131 947	5 975-	4.53-
Autres charges	6	8	1-	15.82-
Total II	908 523	834 336	74 187	8.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 891	54 655	12 764-	23.35-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Isabelle GAUDUCHEAU

EN PHASE E C

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 194	7 899	705-	8.92-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	7 194	7 899	705-	8.92-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	7 194	7 899	705-	8.92-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	49 085	62 554	13 469-	21.53-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	957 608	896 890	60 718	6.77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	908 523	834 336	74 187	8.89
5. EXCEDENT OU DEFICIT	49 085	62 554	13 469-	21.53-

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 711 171.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 950 414.45 Euros et dégageant un excédent de 49 085.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et du règlement ANC 2023-03.

Changement de méthode

Les comptes de l'exercice 2025 ont été arrêtés en appliquant un changement de méthodes comptables en raison d'une modification de la règlementation comptable.

Ainsi :
- Le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général a été modifié par le règlement ANC 2022-06 dit de modernisation des états financiers.
- Les dispositions du règlement ANC 2018-06, relatif aux spécificités des personnes morales de droit privé, ont, par la suite, été adaptées par le règlement ANC 2023-03 pour tenir compte de cette modernisation.

La présentation du comparatif N-1 a été établie compte tenu du changement de méthode.
L'impact des changements de méthodes est le suivant au regard des comptes 2024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

arrêtés début 2025.

BILAN
Aucun impact

COMPTE DE RESULTAT
Produit d'exloitation
Diminution des produits d'exploitation de 3.841 €
- 5.209 de rbt de frais formation (antérieurement en transferts de charges d'exploitation désormais en déduction des charges de de personnel).
+ 1.368 € de quote part de subvention d'investissement au résultat (antérieurement en produits exceptionnels)
Reclassement interne aux produits d'exploitation des aides à l'emploi pour 8.774 € (antérieurement en transferts de charges d'exploitation, désormais en subventions d'exploitation)

Charges d'exploitation
Diminution des charges d'exploitation de 5.089 €
- 5.209 € de rbt de frais formation (antérieurement en transferts de charges d'exploitation désormais en déduction des charges de de personnel).
+ 120 € de contribution formation (antérieurement en charges sur exercices antérieurs - au résultat exceptionnel)

Impact sur le résultat d'exploitation : + 1.248 €

Pas d'impact sur le résultat financier

Produits exceptionnels
Diminution de 1.368 €
- 1.368 € de quote part de subvention d'investissement au résultat (reclassé en produit d'exploitation)

Charges exceptionnelles
Diminution de 120 €
+ 120 € de charges sur exercices antérieurs (reclassé en charges d'exploitation)

Impact sur le résultat exceptionnel : -1.248 €

Impact sur le résultat de l'exercice : Néant

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

L'association Liberté Couleurs a été créée en 1999.
Elle intervient dans le domaine de la prévention des conduites et des comportements à risques chez les jeunes et dans l'accompagnement des professionnels en Bretagne.
Une équipe d'une vingtaine de salariés lui permet de mener à bien ses actions (16 équivalents temps pleins).
La gouvernance est assurée par un conseil d'aministration composé de bénévoles.
L'association a son siège social en Ille et Vilaine, à Rennes, et dispose d'antennes dans les autres départements breton.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 878		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 829		
TOTAL	25 708		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	25 723		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 878	10 878
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 829	14 829
TOTAL			25 708	25 708
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			25 723	25 723

isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 878			10 878
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 261	1 753		14 014
TOTAL	23 140	1 753		24 893
TOTAL GENERAL	23 140	1 753		24 893

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 753				
TOTAL	1 753				
TOTAL GENERAL	1 753				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	9 870				9 870
Réserves	108 660				108 660
Report à nouveau	127 059	62 554		0-	189 613
Excédent ou déficit de l'exercice	62 554	62 554-	49 085		49 085
Situation nette	308 143		111 639	62 554	357 228
TOTAL I	308 143		49 085	0-	357 228

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	131 947		131 947			125 972	
Consommations	17 129		17 129			38 354	
Vie affective	24 867		24 867			57 209	
Numérique	26 702		26 702			4 701	
Enfance	43 991		43 991			6 866	
Hors scolaire	19 258		19 258			18 842	
TOTAL	131 947		131 947			125 972	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	72 689		72 689		
Autres provisions pour risques et charges		79 354			79 354
TOTAL	72 689	79 354	72 689		79 354
TOTAL GENERAL	72 689	79 354	72 689		79 354
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		6 665			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	74 902	74 902	
Personnel et comptes rattachés	396	396	
Divers état et autres collectivités publiques	90 952	90 952	
Débiteurs divers	3 365	3 365	
Charges constatées d'avance	393	393	
TOTAL	170 007	170 007	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 441	14 441		
Personnel et comptes rattachés	44 273	44 273		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 767	41 767		
Autres impôts taxes et assimilés	19 856	19 856		
Autres dettes	3 280	3 280		
Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
TOTAL	148 617	148 617		

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Mat bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	22 820
Autres créances	90 952
Total	113 771

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 534
Dettes fiscales et sociales	72 639
Autres dettes	3 280
Total	79 454

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	393
Total	393
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	25 000
Total	25 000

Subventions d'équipement

L'association n'a pas reçu de subvention d'investissement en 2025.
Les subventions antérieurement reçues étaient toutes reprises au résultat au 31/12/2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Département d'Ille et Vilaine	20 000
Ville de Rennes	103 400
Région Bretagne	54 000
DRDFE Bretagne	19 000
ARS Bretagne	187 725
Rennes Métropole	17 500
ASCE FIPD	10 000
MILDECA 35	27 000
MILDECA 56	5 000
MILDECA BRETAGNE	17 000
DIRPJJ	30 030
Ville de Saint-Brieuc	300
OFDT	62 600
CPAM 35 et CPAM 56	6 040
DRAJES	3 600
DDETS politique de la ville	13 000
Cité Educative	7 050
AQTA	4 500
SDJES	3 000
FONJEP	7 107
Total	597 852

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rémunération des dirigeants

La petite taille de la structure ne permet pas la communication de ces informations pour une question de confidentialité.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	13
Total	16

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires au titre du bénévolat pour 2025 sont de 750 heures valorisées au SMIC horaire, sans charges sociales.
Soit une valorisation du bénévolat à 8.910 euros.

Une contribution volontaire est par ailleurs valorisée au titre de la mise à disposition de locaux par la Ville de Rennes (valeur locative moins loyer facturé). Elle est évaluée à 16.132 euros en 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.220 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.220 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

Isabelle GAUDUCHEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Une provision est inscrite en comptablité.
Au 31/12/2025, elle totalise 79.354 euros.
La dotation au titre de l'exercice 2025 est de 6.665 euros.

La provision est calculée par salarié, selon le coût d'une mise à la retraite, à l'âge de 65 ans :
- indemnité basée sur le salaire brut actuel majoré de la contribution patronale au taux actuel.
- pondération en fonction de la probabilité d'être toujours vivant à l'âge de 65 ans, selon l'âge actuel
- pondération en fonction de la probabilité d'être toujours présent dans la structure à l'âge de 65 ans, calculée selon un grille progressive, basée sur une combinaison de l'âge actuel et de l'ancienneté dans la structure (de 0% pour un salarié de moins d'un an d'ancienneté et âgé de 20 ans ou moins, à 100% pour un salarié de 50 ans ou plus et de 15 ans d'ancienneté ou plus)

Isabelle GAUDUCHEAU

ASSOCIATION LIBERTE COULEURS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rennes, le 2 juin 2026
Le commissaire aux comptes

Isabelle GAUDUCHEAU
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale Ouest-Atlantique

Isabelle GAUDUCHEAU